

PROJET EDUCATIF DU TEMPS PERISCOLAIRE



SOMMAIRE

Contexte	Page 1
PEDT et Objectifs Educatifs	Page 2
Les moyens ❖ L'équipe ❖ Les locaux ❖ Les procédures ❖ La tarification	Page 3
Les différents temps périscolaires ❖ l'accueil du matin ❖ la pause méridienne ❖ l'accueil du soir ❖ « Le Local »	Page 6
Les partenaires	Page 8
Les critères d'évaluation	Page 9

1. Le Contexte :

La commune de *Béruges* est une commune de 1567 habitants (*chiffre 2025*). Cependant sa situation géographique, à proximité de *Poitiers* (moins de 30km), fait d'elle une commune périurbaine dont le développement est sensible, notamment depuis son entrée en janvier 2005 dans l'agglomération de Grand Poitiers.

Selon les chiffres de l'INSEE de **2021**, la proportion des 0-14 ans représentait 18.2% de la population. Un pourcentage relativement important mais en baisse depuis 2010, tout comme les 30-44 ans.

Néanmoins les effectifs de l'école primaire restent constants, toujours situés entre 130 et 135 élèves depuis 2021, avec un taux de natalité dans la commune de 11.7% entre 2015 et 2021.

Par conséquent, le besoin de garde au niveau de la commune est omniprésent. Tout comme dans les communes aux alentours que sont *Biard*, *Vouneuil-Sous-Biard*, et *Fontaine-Le-Comte*.

La commune de *Béruges* travaille en partenariat avec celles de *Vouneuil-Sous-Biard* et de *Biard* avec lesquelles elle a signé un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la CAF ce qui permet de répondre aux besoins de garde d'enfants.

Ces besoins s'expriment donc sur 4 niveaux :

- La toute petite enfance
- Le périscolaire avant et après l'école
- Le mercredi après-midi
- Les vacances scolaires

En conséquence, les 3 communes ont développé diverses structures parmi lesquelles :

- Les accueils périscolaires des 3 communes
- Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de *Biard* et de *Vouneuil-Sous-Biard*
- L'espace jeunes de *Vouneuil-Sous-Biard*
- La Maison de la Petite Enfance à *Vouneuil-Sous-Biard*
- Les relais Assistants Maternels des 3 communes
- Le multi-accueil « Suce-Pouce » de *Biard*

En période de vacances scolaires, les enfants de *Béruges* sont accueillis à l'ALSH de *Vouneuil-Sous-Biard* depuis la fermeture de l'ALSH de *Béruges* courant 2021. Il en était de même pour les -6 ans le mercredi après-midi. Seuls les +6 ans étaient pris en charge à Béruges par l'accueil périscolaire mercredi après-midi.

Lors de l'année scolaire 2022-2023, seule une petite dizaine d'enfants était présente le mercredi après-midi. Afin de maintenir ce service, la question s'est donc posée d'accueillir également les -6 ans.

Après enquête auprès des parents d'élèves Bérugeois, il a été décidé d'ouvrir l'offre périscolaire du mercredi après-midi aux -6 ans et de mettre en face les moyens humains en augmentant le nombre d'encadrants à la rentrée 2023-2024.

Depuis, il est accueilli en moyenne 22 à 23 enfants le mercredi après-midi, avec une forte présence des -6 ans (environ la moitié de l'effectif).

2. PEDT et Objectifs Educatifs :

Le Projet Educatif De Territoire a été renouvelé pour 3 ans au cours du 2^{ème} trimestre 2025, afin qu'il soit opérationnel pour la rentrée de septembre.

Les Comités de Pilotage nécessaires au bilan de l'ancien PEDT et à l'élaboration du nouveau ont réuni :

- Des Enseignants, dont Mme Annie Lacotte, Directrice du groupe scolaire « *Camille & Denise Alléaume* » ;
- L'élue à l'Enfance & à la Jeunesse, Mme Lydie Provost ;
- Le Responsable Périscolaire, Mr Julien Riffaud ;
- Des représentants des parents d'élèves.

Les valeurs retenues pour le PEDT 2025-2028 sont les suivantes :

- Epanouissement de l'enfant
- Citoyenneté / Socialisation / Intergénération
- Développement durable
- Sensibilisation au patrimoine
- Solidarité
- Ouverture sur le monde

Ces valeurs vont s'orienter durant ces trois années autour de 3 grands objectifs éducatifs :

- 1) *Développer le « vivre ensemble »* ➔ Créer de la cohésion entre les enfants et de la confiance avec les adultes
- 2) *Accompagner l'enfant vers l'autonomie* ➔ Autonomie dans les gestes de la vie quotidienne et dans les activités
- 3) *Soutien à la parentalité* ➔ Créer un climat de confiance avec les parents

Ces objectifs éducatifs servent de base de travail à l'équipe d'animation pour créer le Projet Pédagogique.

3. Les moyens :

❖ L'équipe :

Elle est composée de 11 personnes fixes, dont 10 titulaires de la Fonction Publique Territoriale :

- ✓ 1 Responsable Péri scolaire
- ✓ 6 animateurs Péri scolaires Polyvalents
- ✓ 1 Chef de Cuisine
- ✓ 2 ATSEM
- ✓ 1 Animatrice péri scolaire polyvalente contractuelle

La grande majorité des membres de l'équipe sont détenteurs de formations diplômantes dans l'enfance et la petite enfance :

- _ 1 concours d'Animateur Territorial
- _ 1 Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur
- _ 1 Certificat d'Aptitude Professionnelle - mention Petite Enfance
- _ 6 Brevets d'Aptitude à la Fonction d'Animateur

Les agents sont à la fois animateurs sur les différents temps péri scolaires, mais aussi agents techniques en charge de l'entretien des bâtiments communaux (mairie, salle des fêtes, école, restaurant scolaire, stade, etc...).

Il peut arriver que d'autres contractuelles soient aussi employées par la commune ; le Service Péri scolaire fait appel à elles pour assurer les remplacements.

❖ Les locaux :

- 1) L'école primaire « *C. & D. Alléaume* » ➔ Elle est composée de 5 salles de classes, d'une salle de motricité, de WC adaptés aux enfants, et d'un dortoir avec un espace en mezzanine. La cour élémentaire dispose de 2 préaux, d'une table de ping-pong, et de WC extérieurs. Une 6^{ème} salle de classe existe dans un bâtiment municipal annexe. La cour maternelle dispose d'un bac-à-sable, de structures extérieures sur un sol adapté. Elle est aussi munie d'un théâtre de verdure.
- 2) Le local socio-éducatif ➔ Il est prévu pour accueillir les plus de 6 ans. Il dispose de 2 salles d'activités, de WC adaptés, d'un bureau, de deux espaces de

rangement fermés à clé, et d'une salle en mezzanine servant de lieu de rangement mais pouvant être aussi utilisée pour des temps calme et/ou de jeu de société.

- 3) L'accueil périscolaire → Il est composé de 2 salles : une salle dédiée au moins de 6 ans, une salle dédiée au plus de 6 ans. Le mobilier et les jeux/jouets sont adaptés dans les deux cas (structure petite enfance, baby-foot, etc...). Les moins de 6 ans disposent de WC spécifiques, attenants directement à la salle d'activité. Une 3^{ème} salle sert de classe pour l'école. Le couloir d'entrée dessert des WC, un local de rangement/nettoyage fermé, et la bibliothèque municipale.
- 4) Le restaurant scolaire → Il est organisé en 3 espaces distincts climatisés, dont un réservé aux enfants de maternelle. Le mobilier est adapté à chaque tranche d'âge ; il dispose d'une toilette pour les maternelles et d'une toilette pour les élémentaires. Il est utilisé lors de la pause méridienne et pour la prise du goûter. La cuisine est utilisée par le Chef de Cuisine pour des Temps d'Activité Périscolaire (TAP) avec les enfants.
- 5) La salle des fêtes → Elle peut être utilisée sur la pause méridienne lorsque la météo ne permet pas d'être en extérieur (pluie ou forte chaleur). Elle est aussi parfois utilisée pour les TAP.
- 6) La salle « Claudette » → Attenante au local socio-éducatif et disposant d'un petit espace cuisine, elle est quotidiennement utilisée le soir sur le temps d'accueil périscolaire afin d'avoir plus d'espace. Elle dispose de tables et de chaises, et une table de ping-pong y est aussi entreposée.
- 7) Le jardin de la Cure → Espace végétalisé et clôturé, il est souvent utilisé lors de fortes chaleurs. Il peut aussi servir lors des TAP.
- 8) Le stade « Mullon » → Disposant d'un grand espace vert, de structures de jeux pour enfants, et d'un terrain de Foot, c'est un espace ombragé situé aux abords de *La Boivre* souvent utilisé pour des grands jeux lors des mercredis après-midi.
- 9) La salle des mariages → Salle située en mairie, elle sert essentiellement au « Temps de Devoir Accomagné ».

❖ Les procédures :

- Chaque année, les familles remplissent une fiche de renseignement périscolaire ainsi qu'une fiche sanitaire pour leur(s) enfant(s).
 - Tous les enfants sont préinscrits en prévisionnel pour les matins, les midi-2, et les soirs sur le logiciel de facturation par le Responsable Périscolaire. Cela permet d'éditer chaque semaine des feuilles de pointages (une feuille par classe).
 - Le matin les enfants sont pointés sur des tablettes à leur arrivée dans l'accueil périscolaire par les animateurs. Il est alors précisé par le parent ou par l'enfant lui-même s'il mange à la cantine et/ou s'il vient à l'accueil périscolaire du soir. C'est alors notifié sur la feuille de pointage par un code commun périscolaire/école.
 - En classe, l'appel sert à indiquer sur la feuille de pointage les enfants qui mangent à la cantine et/ou ceux qui seront présents lors de l'accueil du soir.
 - A la fin de la pause méridienne, un animateur pointe sur la tablette les enfants qui étaient présents.
 - Au moment du goûter, les animateurs pointent sur la tablette les enfants présents. Quand l'enfant part, son heure de départ est notifiée dans la tablette par l'animateur.
 - Tous ces pointages servent au Responsable Périscolaire. Il synchronise les tablettes avec le logiciel de facturation une à deux fois par mois, afin que les inscriptions prévisionnelles deviennent des inscriptions réelles. Ces inscriptions réelles sont celles qui seront facturées aux familles.
-
- Pour « **Le Local** » la procédure est différente. Les familles doivent remplir une fiche d'inscription au préalable en indiquant quels mercredis leur(s) enfant(s) sera/seront présent(s). Il y a une fiche d'inscription par période.
 - Le Responsable Périscolaire édite un tableau relatant tous les inscrits pour chaque mercredi de la période.
 - L'après-midi, les animateurs cochent les présents et les absents.
 - Ensuite, le Responsable Périscolaire pointe sur le logiciel de facturation les présents ; ces présences réelles seront facturées en même temps que les autres présences périscolaires.

❖ La tarification :

	QF	T1 07:15 08:00	T2 08:00 08:45	Repas Midi-2	T3 16:00 17:45	T4 17:45 18:30	T5 18:30 19:00	Merc. 'Local'
- de 700€	1	0.45€	0.89€	1€	2.94€	0.67€	0.45€	3.93€
De 700.01 à 850€	2	0.49€	0.98€	1€	3.20€	0.75€	0.49€	5.09€
De 850.01 à 1000€	3	0.54€	1.06€	2.80€	3.50€	0.81€	0.54€	6.14€
De 1000.01 à 1200€	4	0.59€	1.20€	2.95€	3.85€	0.89€	0.59€	7.40€
De 1200.01 à 1400€	5	0.65€	1.31€	3.10€	4.26€	0.99€	0.65€	8.61€
+ de 1400€	6	0.71€	1.44€	3.25€	4.67€	1.10€	0.71€	9.61€

Les tarifs ont été voté en 2022. Seuls ceux de la pause méridienne ont été revus en 2025.

Le prix pour la pause méridienne comprend une partie pour la nourriture et une partie pour l'encadrement.

4. Les différents temps périscolaires :

❖ L'accueil périscolaire du matin :

Il se déroule tous les matins de la semaine, de 07h15 à 08h35, dans l'accueil périscolaire. Il est accueilli environ 40 enfants, de la PS au CM2, pris en charge par les 2 ATSEM et 1 Animateur/trice Périscolaire. Comme c'est un temps mixte, le taux d'encadrement appliqué est de 1 adulte pour 14 enfants.

Durant ce temps, les enfants jouent en autonomie et ont accès à tout ce qui est présent dans les salles (jeux, jouets, baby-foot, livres, etc...).

❖ La pause méridienne :

Elle se déroule en 2 services, de 11h45 à 13h35. Le 1^{er} service concerne les maternelles et les CP, le 2^{ème} service concerne les CE-CM, pour environ deux services équivalents. Chaque animateur/trice est référent d'une classe sur la pause méridienne, un des agents reste dans le restaurant durant les deux services. Le Responsable Péri-scolaire est présent durant tout le temps du midi-2, alternant entre l'extérieur et la salle de restauration. A 12h30, les enfants de PS et de MS vont au dortoir, accompagné par les 2 ATSEM et par un.e animateur/trice.

La totalité des enfants de l'école sont accueillis sur cette pause méridienne, soit environ 130-135 enfants. Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants pour le 1^{er} service, et de 1 adulte pour 18 enfants pour le 2^{ème} service.

Le mercredi midi, le service ne dure que jusqu'à 12h30, et tous les enfants mangent en même temps.

Lors des temps de loisirs de la pause méridienne, les enfants sont en jeu libre, mais les animateurs proposent des jeux collectifs. Durant le temps de loisirs des CE-CM, tous les espaces extérieurs de l'école sont utilisés (cour maternelle, cour élémentaire, espace ombragé). Durant le temps de loisirs des GS/CP, sont utilisés uniquement la cour élémentaire et l'espace ombragé (la cour maternelle ne peut pas être utilisée car elle se situe juste à côté du dortoir).

❖ L'accueil péri-scolaire du soir :

L'accueil péri-scolaire se déroule de 16h00 jusqu'à 19h00.

Le goûter est pris jusqu'à 16h30.

Pour l'accueil péri-scolaire du soir, les enfants sont répartis à deux endroits différents. Ceux de maternelle (environ 30-35) sont pris en charge par trois animateurs/trices, soit 1 adulte pour 14 enfants. Ils sont accueillis dans l'accueil péri-scolaire. Les enfants d'élémentaire (environ 40-45) sont pris en charge par 3 animateurs/trices, soit 1 adulte pour 18 enfants. Ils sont accueillis dans le local socio-éducatif.

A partir de 16h30, du lundi au vendredi, sont organisés les Temps d'Activité Péri-scolaires (TAP). Un ou deux animateurs, parfois aussi des intervenants extérieurs, prennent en charge chacun un groupe d'enfants pour un projet d'animation particulier. Les TAP durent 1h, et changent à chaque période. Pour s'inscrire au TAP :

_ Une fiche d'inscription est distribuée à tous les enfants ; elle informe les enfants et les familles du nom du TAP, sur qui le mène, quel jour il se déroule, la tranche d'âge concernée, et le nombre maximum d'inscription possible.

_ Sur cette fiche, l'enfant doit choisir le ou les TAP qui l'intéressent en les numérotant de 1 à 4 (1 étant le préféré).

_ A la réception des toutes ses fiches, le Responsable Péri scolaire établit des listes en fonction des choix des enfants.

_ Une fois les inscriptions clôturées, le Responsable Péri scolaire utilise les listes préalablement établies pour constituer les groupes de TAP.

Les parents ne sont pas autorisés à venir chercher leur enfant avant la fin du TAP (17h30).

Les enfants qui ne sont pas en TAP sont en activité libre, en fonction de leurs envies. A 18h00, maternelles et élémentaires se regroupent à l'accueil péri scolaire et seuls 2 animateurs restent avec les enfants.

❖ « Le Local » :

Le temps péri scolaire dénommé « *Le Local* » correspond au temps péri scolaire du mercredi après-midi. Cela se déroule dans l'accueil péri scolaire. En moyenne, 23 enfants sont accueillis sur ce temps-là (*année scolaire 2024-2025*).

L'appellation faisant référence à l'ancien ALSH a été conservée car il se tenait à l'époque dans le local socio-éducatif. Nous sommes pourtant bien sur un temps péri scolaire, donc le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 14 enfants en maternelle et de 1 adulte pour 18 enfants en élémentaire. Par conséquent, seuls les enfants scolarisés à l'école « *C. & D. Alléaume* » peuvent s'inscrire au « *Local* ».

Après le repas (environ 12h30), les enfants qui repartent avec leurs parents et ceux inscrits au « *Local* » ont un temps de jeu dans la cour de l'école. A 13h00, jusqu'à 19h00, a donc lieu le temps du mercredi après-midi pour les enfants qui ont été inscrits au préalable par leur famille.

Les plus jeunes (PS/MS) vont à la sieste accompagnés par un.e animateur/trice après le repas. Les GS et les élémentaires font un temps calme entre 13h00 et 13h45 avec un.e animateur/trice. Entre 13h45 et 14h00 deux animateurs/trices prennent en charge le groupe et commencent les activités proposées, tandis qu'un.e troisième prend le relais dans le dortoir.

Les maternelles se réveillent de façon échelonnée et ne sont pas réveillées. Le temps de sommeil est respecté au maximum. Les enfants participent ou non aux activités, selon leurs envies.

Le goûter se prend vers 16h00 ; les parents ne sont pas autorisés à venir chercher leur(s) enfant(s) avant 16h30.

De 16h30 à 19h00, les enfants sont en temps d'activités libres, encadrés par 2 à 3 animateurs/trices et du Responsable Péri scolaire (selon les effectifs).

Sur la totalité de l'après-midi, le Responsable Péri scolaire est sur site.

5. Les partenaires :

- ✓ L'école → Un lien étroit existe entre l'équipe pédagogique du groupe scolaire « C. & D. Alléaume » et l'équipe pédagogique du Temps Périscolaire. Les échanges sont quotidiens afin d'avoir une approche cohérente vis-à-vis du public accueilli tout en prenant en compte les tenants et les aboutissants de chaque temps (scolaire et périscolaire). Des rencontres régulières ont lieu entre la Directrice de l'école, le Responsable Périscolaire, et l'élue en charge de l'Enfance & de la Jeunesse.
- ✓ Les élus → Mme Lydie Provost est l'élue en charge de l'Enfance & de la Jeunesse. Un travail régulier s'effectue entre elle et le Responsable Périscolaire, à la fois pour échanger sur la pédagogie mise en œuvre, mais aussi pour évoquer l'équipe d'animation ou les enfants. Elle travaille aussi en lien avec l'équipe enseignante, et notamment la Directrice de l'école. Le Maire, Mr Olivier Kirch, et son 1^{er} Adjoint, Mr François Hervouët, sont aussi des interlocuteurs privilégiés.
- ✓ Le Service Technique de la commune → Les Agents Techniques de la commune sont aussi des partenaires importants. Que ce soit au niveau du restaurant scolaire ou des lieux d'accueils, ils permettent grâce à leurs interventions rapides d'accueillir les enfants dans des conditions conformes pour leur sécurité.
- ✓ La Caisse d'Allocations Familiales de la Vienne → La CAF est le partenaire technique et financier de la commune de Béruges. La signature du CEJ permet d'apporter une réponse aux besoins de garde d'enfants.
- ✓ Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement, et au Sport de la Vienne → Le SDJES est le partenaire de la commune pour toute la partie déclarative des Accueils Collectifs de Mineurs. Elle permet d'avoir un support technique au niveau de la réglementation et fait le lien avec la PMI pour l'accueil des -6 ans.
- ✓ La Commission Enfance/Jeunesse → Elle se réunit autant que de besoin pour discuter et échanger sur les orientations éducatives et pédagogiques de la commune. Elle a un regard sur le Projet Educatif De Territoire, et ainsi que sur le Projet Educatif du Temps Périscolaire ainsi que son Projet Pédagogique.

6. Les critères d'évaluation :

-  La participation des acteurs, à la fois les Animateurs, les enfants, les parents, mais aussi l'implication des élus dans les différentes démarches pédagogiques.
 -  Le Responsable Péri-scolaire peut, sur des moments formels et individuels, interroger les membres de l'équipe d'animation sur leur propre appropriation du Projet Educatif
 -  Des comptes-rendus synthétiques des réunions de l'équipe pédagogique doivent être établis. Ils sont un indicateur intéressant des préoccupations, des difficultés par rapport à telle ou telle action et/ou situation. Cela peut apporter des suggestions pour progresser dans la prise en charge et la prise en compte des enfants.
 -  L'élaboration d'un Projet Pédagogique prenant appui sur le Projet Educatif, dont les Animateurs sont au maximum acteurs de la création.
-

CONTACTS UTILES

Mairie de Béruges 1 place de l'Eglise 86190 BERUGES	05.49.53.32.54.	mairie@beruges.fr
Le Maire de Béruges KIRCH Olivier		okirch@beruges.fr
L'Elue Enfance-Jeunesse PROVOST Lydie		lprovost@beruges.fr
Responsable Péri-scolaire RIFFAUD Julien	05.49.53.22.77. 07.81.84.53.76.	periscolaire@beruges.fr jriffaud@beruges.fr
Le SDES de Poitiers 22 rue Guillaume VII Le Troubadour CS 40625 86022 POITIER MINEREAU Delphine <i>Conseillère d'Education Populaire et de Jeunesse</i> BONGIORNO Rachel <i>Assistante & Gestion Administrative des ACM</i>	05.17.84.04.17. 07.85.79.95.31.	acm-bafa-sdjes86@ac- poitiers.fr
Direction Départementale des Finances Publiques 11 rue Riffault 86000 POITIER	05.49.55.62.00.	
CAF de la Vienne 41 rue du Touffenet 86000 POITIER PAPILLIER Manon	05.17.84.22.01. 09.69.32.08.08.	manon.papillier@caf86.caf.fr
Groupe scolaire « Camille & Denise Alléaume » 2 rue François Albert 86190 BERUGES CORNEILLE Adeline <i>Directrice de l'école</i>	05.49.53.33.08.	ce.0860117k@ac-poitiers.fr
Responsable Pôle Technique TIFFENEAU Charlène	07.69.35.01.63.	ctiffeneau@beruges.fr
Directeur Enfance & Affaires Scolaires de Vouneuil-sous-Biard LECHEVALIER Louis	05.49.36.10.28.	l.lechevalier@vouneuil-sous- biard.com